



**Convention de partenariat entre l'École Nationale Supérieure de Paysage  
Versailles-Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Entre**

La Métropole Aix-Marseille Provence, dont le siège social est situé 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, ou son représentant dûment habilité,

Ci-après dénommée « la Métropole »

**D'une part,****Et**

L'École Nationale Supérieure de Paysage dont le siège social est situé 10 rue du Maréchal Joffre, 78 000 Versailles, représentée par son directeur, Monsieur Vincent PIVETEAU,

Ci-après dénommée « l'ENSP »,

**D'autre part,**

## **Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

---

La Métropole, en lien avec sa compétence « valorisation des paysages » définie par délibération du 14 décembre 2017, n°ENV 007-3306/17/CM, souhaite, dans le cadre d'un partenariat avec l'École Nationale Supérieure de Paysage (ENSP) sur son site de Marseille, développer des sujets d'aménagement dans le cadre d'outils pédagogiques dispensés par l'école.

L'objectif de la convention permet de mettre en place une relation d'échange entre partenaires (ENSP et la Métropole) lors d'ateliers ciblés comme l'atelier « conduire le vivant » (niveau DEP1, équivalent L3) et les projets de fin d'études (PFE), (niveau M2).

## **Article 2 – LE CONTENU DE LA MISSION CONFÉE A L'ENSP**

---

L'ENSP propose d'ouvrir certains de ses dispositifs à des partenaires, permettant aux étudiants de porter des réponses concrètes à des sujets contemporains qui impactent le paysage.

Dans le présent partenariat, les outils pédagogiques ciblés sont :

- l'atelier pédagogique « conduire le vivant » programmé sur un site de la ville de Marseille (parc de la Campagne Pastré),
- Une dizaine de PFE sur le territoire de la Métropole,
- Une valorisation scientifique des productions et une capitalisation à portée opérationnelle,
- Une mission de deux ans de retour sur expérience des travaux des étudiants de l'ENSP Marseille, réalisés en partenariat sur les territoires de la métropole depuis la création du site et la mise en place du cycle complet de formation en 2002.

Les différents outils pédagogiques mis à disposition de ce partenariat sont détaillés à l'annexe 1.

## **Article 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DE LA CONVENTION**

---

La présente convention entre en vigueur à compter de la signature par les deux parties. Elle est valable pour la durée du projet, soit jusqu'au 31 août 2020.

## **Article 4 – INDEMNISATION FINANCIÈRE**

---

Pour la réalisation du projet conduit en partenariat, sur l'année scolaire 2019-2020, la métropole apporte un concours financier à l'ENSP pour un montant de 65.000 €, selon l'affectation suivante :

- participation au budget de l'atelier « conduire le vivant » : 35 000 €
- soutien de 10 PFE sur le territoire métropolitain : 10 000 €
- soutien à la valorisation et à la capitalisation : 5 000 €
- soutien à la mission de retour sur expérience : 15 000 €

Le financement de la Métropole permet de couvrir certains temps spécifiques d'enseignement, les frais de logistique (déplacements, etc.) et de production (plaquette, etc.) liés directement au partenariat. L'annexe 2 à la présente convention présente le détail financier des opérations.

Le versement s'effectuera en deux fois, 60 % (39 000 €) sous forme d'avance à la signature de la convention, et 40 % (26 000 €) à la clôture de l'opération, sur présentation d'un rapport d'activités et d'un rapport financier, visés par l'autorité administrative compétente.

Les versements sont effectués sur le compte de :

Mme L'Agent comptable de l'ENSP  
Compte TP Versailles Trésorerie Générale  
Code Banque 10071 - Guichet 78000  
N° compte 00001003984 - Clé Rib 67  
IBAN (International Bank Account Number) :  
FR76 1007 1780 0000 0010 0398 467  
BIC (Bank Identifier Code) :  
TRPUFRP1

## **Article 5 – PROPRIÉTÉ DES ÉTUDES ET COMMUNICATION**

---

L'ENSP et la Métropole souhaitent qu'une restitution publique des travaux des étudiants soit réalisée au terme de l'année de partenariat.

L'ENSP demeure propriétaire de toutes les études comprises dans son programme de travail. Elle veille à en assurer le libre accès à ses membres, ceci en tenant compte des procédures de validation et des instructions de diffusion qui pourront être données par la Métropole.

Les documents édités par l'ENSP et liés à la présente convention reproduiront le logo de la Métropole ; à l'inverse les documents édités par la Métropole reproduiront le logo de l'ENSP.

Chaque partie s'interdit toute communication écrite ou verbale de tout fait, connaissance, étude, décision ou information à caractère confidentiel dont elle pourrait avoir connaissance au cours de la présente convention et s'interdit toute remise de document sur ces sujets à des tiers.

## **Article 6 – LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES**

---

La présente convention est régie par la loi française et sera interprétée en conséquence. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend qui pourrait survenir à l'occasion de l'application de cette convention, notamment en ce qui concerne sa validité, son exécution, son interprétation, sa cessation et les suites de celle-ci.

Tout litige, survenant dans l'interprétation, l'exécution ou la cessation de la présente convention et sur lequel les parties n'auront pu aboutir à un accord dans un délai de deux mois à compter de sa constatation, sera soumis à l'appréciation des juridictions compétentes.

Le tribunal compétent pour gérer d'éventuels litiges est le Tribunal administratif de Marseille.

## **Article 7 – RÉSILIATION**

---

En cas de non-respect par l'une des parties d'une obligation mise à sa charge par la convention, l'autre partie mettra la partie défaillante en demeure de respecter son obligation et de réparer les conséquences d'un éventuel préjudice, dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la réception de la mise en demeure.

Dans la mesure où la mise en demeure resterait infructueuse dans le délai précité, la convention pourra être résiliée de plein droit, sans préavis et sans aucune autre formalité.

La résiliation de la convention n'entraîne pas, pour son auteur, la renonciation d'une action en réparation du préjudice subi.

## **Article 8 – ÉLECTION DE DOMICILE - NOTIFICATION**

---

Les parties élisent domicile aux adresses indiquées en tête des présentes. Toute notification à effectuer dans le cadre de la présente convention sera faite par écrit aux adresses susvisées. Toute modification fera l'objet d'une notification dans les plus brefs délais.

Fait à MARSEILLE, le

En 2 exemplaires originaux

**Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Danièle GARCIA  
Conseillère déléguée  
Agriculture et Forêts, Paysages

**Pour l'École Nationale Supérieure de Paysage**

Vincent PIVETEAU

## ANNEXE 1

### SUJETS DES OUTILS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION

---

1- L'atelier pédagogique « conduire le vivant » se compose comme suit :

#### *Contexte :*

Il est choisi un espace vert public marseillais, avec les différents partenaires (ENSP, Métropole AMP, SEV Marseille), qui permet d'accueillir un groupe de 60 étudiants pendant 2 semaines. Ce site, qui a été le parc de la campagne Pastré en 2019, pourra être une partie de ce parc, en lien avec le Parc National des Calanques, le parc de la Redonne ou d'autres parc ou jardin public du centre ville de Marseille. Le site doit se composer de structures végétales fortes qui permettent d'accueillir des actions de jardinage.

#### *Principes de l'atelier :*

L'atelier mobilise plusieurs départements de l'école (Projet, écologie et arts plastiques). Il permet de développer un projet d'aménagement depuis son stade d'esquisse (avant projet) à sa réalisation sous forme de chantier de mise en œuvre.

L'atelier s'appuie sur les structures qui l'accueillent. Les différentes présentations des travaux écrits et dessinés sont ouverts à la collectivité. Le chantier est ouvert à tous et une réunion publique est proposée pour discuter des projets avec les habitants et les services concernés par la concrétisation du projet.

L'atelier se déroule entre février mars et avril, sur une durée d'environ 8 semaines dont 16 jours sur site.

| Département arts plastiques     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| sur site<br>3 jours consécutifs | Imprégnation du site et de ses problématiques. Les étudiants devront proposer une approche sensible et plastique du lieu. Présentation ouverte au voisinage, aux associations, aux services de la Ville de Marseille, de la Métropole Aix-Marseille Provence et autres partenaires                                                                                                      |
| Département écologie et projet  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| sur site<br>2 jours consécutifs | Etat des lieux par équipe de 3, relevé des groupements végétaux, des sols, des éléments minéraux, vues... orienté par des intuitions projectuelles induites et les opportunités du programme<br>Mise au propre et présentation ouverte au voisinage, aux associations, à la Ville de Marseille, de la Métropole Aix-Marseille Provence et autres partenaires                            |
| 2 jours consécutifs             | Constitution d'une esquisse de projet d'aménagement par équipe de 3<br>Mise au propre et présentation ouverte                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                 | Constitution d'un projet de chantiers collectifs. Les projets de petites équipes sont harmonisés et coordonnés avec la recherche de mise en pratique des conceptions précédentes, des outils les plus appropriés, des partenariats avec les membres des associations, du voisinage, des services partenaires<br>Possibilité d'organiser une réunion publique le lundi soir ou le mardi. |

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| sur site<br>5 jours consécutifs,<br>dont 2 pour le projet et<br>3 pour le chantier | Chantier par équipes ou regroupement.<br>Mise en œuvre in situ d'idées présentées lors de l'esquisse.<br>Pour une transmission du projet, de son esprit et de sa dynamique, la présence de personnes des services ou communautaires, d'associations d'utilisateurs, de bénévoles est souhaitée. En effet, la future gestion s'élabore ensemble dès cette première phase de chantier. Un appui technique (prêt de matériel) sera également apprécié.<br>Visite de fin de chantier vendredi après-midi. |
| 4 jours consécutifs                                                                | Nouvel état des lieux et nouveau projet mais individuel portant sur l'ensemble du site à partir de l'expérience du chantier, et après l'analyse d'autres références à l'échelle nationale : élaboration d'un projet à moyen terme avec notamment la mise en place d'un programme d'entretien approprié.<br>Présentation ouverte                                                                                                                                                                       |

Un bilan de l'atelier est remis avec les principaux travaux présentés.

-----

2- Les PFE se composent comme suit :

*Contexte :*

En fin de cursus de formation, les étudiants en paysage réalisent un exercice personnel de fin d'études, sur leur dernier semestre de formation initiale. L'ENSP souhaite que cet exercice soit porté par un partenaire afin d'ancrer les enjeux des territoires d'études dans une réalité sociale, économique, etc.

Ce projet, porté par l'école et le partenaire, permet d'établir un lien entre une vision globale que se doit d'avoir un étudiant en fin de formation et son « atterrissage » en projet avec le partenaire du territoire d'étude.

Le rôle du partenaire est de proposer un sujet d'actualité sur le territoire métropolitain AMP et d'assister à deux jurys pédagogiques pour réagir aux propositions de projets formulées par l'étudiant. Une restitution publique des travaux, ainsi qu'une plaquette synthétique de projet, permet de restituer et diffuser les résultats des recherches sur les thématiques proposées par le partenaire.

*Principes du PFE :*

Lors du PFE (projet de fin d'études), il est demandé à l'étudiant de développer un projet à une échelle appropriée par rapport au sujet qui lui est confié. Sur le territoire de la métropole Aix Marseille Provence, la réponse peut aller de l'échelle de la planification à celle de l'aménagement.

Ce projet doit présenter un degré de précision qui permette d'explicitier les raisons et l'intérêt des propositions projectuelles sans perdre de vue les objectifs stratégiques d'ensemble à une échelle globale (métropolitaine).

Les résultats du PFE s'organisent autour de :

- 1 proposition de projet contextualisé dans son contexte global ;
  - des plans, coupes et dessins allant de l'échelle de la planification à celle de l'aménagement
  - une présentation orale avec support projection
  - une plaquette de synthèse comprenant les explications écrites (texte rédigé de 5 pages minimum résumant le diagnostic, les hypothèses et les concepts mis en œuvre) et l'essentiel des pièces graphiques illustratives du projet.
- 

3- La valorisation scientifique des productions et la capitalisation à portée opérationnelle s'organise comme suit :

*Contexte :*

Les partenaires de la présente convention souhaitent valoriser, dans des revues scientifiques ou techniques, les productions des étudiants réalisées comme lors de la première année de partenariat afin de constituer une mémoire des expériences et un matériau de travail pour les différentes écoles du futur IMVT. Il est ainsi confié à l'ENSP de conduire un travail de synthèse avec un double objectif à la fois méthodologique (montée en généralité) et didactique (diffusion des travaux dans les domaines de l'aménagement) à destination des acteurs de la métropole AMP et des écoles de l'aménagement du territoire en Méditerranée.

*Principe :*

Un enseignant et/ou chercheur se verra confier une mission d'écriture et de capitalisation des différents ateliers pédagogiques et établira le lien entre la série de projets proposées par les étudiants, sur un site, et une vision globale et intégratrice de ces propositions. La mise en système de cette série de projets a pour objectif de porter une vision à la fois globale du paysage métropolitain mais également de pouvoir associer à cette vision des solutions projectuelles concrètes en vue de leur « mise en opérationnalité ».

Ce travail permettra une diffusion large sous forme de documents rédigés et illustrés.

---

4- Retour sur expérience

*Contexte :*

Depuis son origine et la création du cycle complet de formation en 2002, le site de Marseille de l'ENSP conduit sa pédagogie sur un ancrage territorial fort. Au travers des partenariats, la pédagogie de l'école s'inscrit sur le territoire « sud » et les « métropoles de Méditerranée » dans une logique de réflexion au plus proche du réel : contexte géographique, économique, politique, social, écologique. Ce lien au réel et aux acteurs des territoires a toujours permis aux étudiants en paysage de porter des réflexions d'aménagement qui répondent aux fortes contraintes des territoires de la Métropole et de ses environs. Le « paysage de l'extrême » est ainsi devenu une des spécificités de l'enseignement qui, en réflexion avec les acteurs du territoire, permet de développer une réflexion large, ouverte et partagée du territoire AMP fondée sur l'expérimentation et l'inventivité de projet.

Cette « histoire de partenariat » mérite aujourd'hui, après plus de 20 ans d'expériences, d'être analysée et portée à connaissance des partenaires investis dans ces projets en faveur du développement du territoire.

En 2022, l'IMVT portera un lieu de réflexion commun à l'enseignement et à la recherche dans les domaines de l'aménagement. Il semble évident aujourd'hui pour l'ENSP de pouvoir proposer à ces partenaires de formations et du territoire une base de données exploitable à mettre en projet.

Pour ce faire, l'ENSP souhaite s'investir, avec la métropole AMP, sur l'écriture de cette histoire de partenariat et sur la capitalisation des travaux étudiants qui ont pu marquer ces 20 ans de partenariat.

*Principe :*

Un enseignant et/ou chercheur se verra confier, pour une période de 2 ans, une mission d'analyse, d'écriture et de mise en perspective des outils pédagogiques mis en œuvre sur les 20 années d'existence du site de l'ENSP sur le territoire de la métropole AMP.

Ce travail permettra de constituer une base de réflexion des écoles d'aménagement du futur IMVT, sous le prisme du paysage.

## ANNEXE 2 : DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION

### Budget

#### A / Dispositifs pédagogiques

| DEP 1                                                                                                                             | Atelier Conduire le vivant – 8 semaines | équivalent<br>Licence 3 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------|
| <i>Logistique :</i>                                                                                                               |                                         |                         |
| > 2 immersions de 5 jours sur le site d'étude (40 à 60 étudiants), 1 chantier in situ (transport, hébergement et autres dépenses) |                                         | 25 000,00 €             |
| <i>Enseignement :</i>                                                                                                             |                                         |                         |
| > Coordination de la séquence dans le cadre de la chaire eau et paysage (50 heures)                                               |                                         | 2 800,00 €              |
| > encadrement de l'atelier de projet par des professionnels enseignants (180 heures) conférenciers extérieurs                     |                                         | 10 080,00 €             |
| <i>Livrables :</i>                                                                                                                |                                         |                         |
| > des relevés de structures végétales, type diagnostic                                                                            |                                         |                         |
| > 10 propositions de projets de gestion (minimum), accompagnées de plan d'aménagement, de coupes et croquis perspectifs           |                                         |                         |
| > Réalisation d'un chantier de mise en œuvre sur site                                                                             |                                         |                         |
| > 1 publication synthétique illustrée, expliquant le contenu de l'atelier.                                                        |                                         |                         |
| > Rédaction et impression d'une plaquette synthétique                                                                             |                                         | 6 000,00 €              |
| <b>Total atelier</b>                                                                                                              |                                         | <b>43 880,00 €</b>      |
| <b>Participation Partenaire AMP</b>                                                                                               |                                         | <b>35 000,00 €</b>      |

| PFE                                                                                                                           | Projet personnel de fin d'études ou mémoire Master– 1 semestre | équivalent<br>Master 2 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------|
| <i>Enseignement :</i>                                                                                                         |                                                                |                        |
| > encadrement individuel par des professionnels enseignants (20 heures)                                                       |                                                                | 1 120,00 €             |
| <i>Livrables :</i>                                                                                                            |                                                                |                        |
| > 1 projet niveau avant-projet ou plan guide selon échelle accompagné de plan d'aménagement, de coupes et croquis perspectifs |                                                                |                        |
| > 1 restitution orale publique                                                                                                |                                                                |                        |
| > 1 publication complète de type mémoire, panneaux, documents graphiques, maquettes, etc.                                     |                                                                | 1 000,00 €             |
| <b>Total pour 1 PFE</b>                                                                                                       |                                                                | <b>2 120,00 €</b>      |
| <b>Total pour 10 PFE</b>                                                                                                      |                                                                | <b>21 200,00 €</b>     |
| <b>Participation Partenaire AMP</b>                                                                                           |                                                                | <b>10 000,00 €</b>     |

#### B / Dispositifs de diffusion et capitalisation

|                                                               |  |                    |
|---------------------------------------------------------------|--|--------------------|
| <b>Evaluation et capitalisation</b>                           |  |                    |
| 3 mois de mission d'un ingénieur de recherche, temps partiel  |  | 8 730,00 €         |
| <b>Participation Partenaire AMP</b>                           |  | <b>5 000,00 €</b>  |
| <b>Retour sur expérience</b>                                  |  |                    |
| 12 mois de mission d'un ingénieur de recherche, temps partiel |  | 34 920,00 €        |
| <b>Participation Partenaire AMP</b>                           |  | <b>15 000,00 €</b> |